Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 77 (1950)

Heft: 11

Artikel: La poêle à frire de tante Rose

Autor: Paillard, And.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-227416

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La poêle à frire de tante Rose

Elle était bien jolie. la maisonnette de tante Rose! Je vois encore son toit de tuile rouge, son jardin plein de fleurs, de chants d'oiseaux et, devant la porte, le gros tilleul tout bourdonnant d'abeilles; sur le banc rustique, il faisait bon rêver, vers le soir, la tâche finie, ou faire un brin de causette avec les voisins.

Aviez-vous quelque affaire à régler avec tante Rose? elle vous accueillait dans sa chambre claire, fleurant bon le réséda fraîchement coupé et vous offrait en souriant un verre de cassis avec quelques bricelets de campagne, comme on savait les faire autrefois. Et chacun l'aimait, cette tante Rose, surtout ses deux neveux, Justin et David. un tantinet intéressés. insinuaient les mauvaises langues du village; ils apportaient à la tante. les jours de boucherie, du boudin ou des atriaux. Leurs épouses. Suzette et Fanchon, ne restaient pas en arrière et réservaient à la bonne vieille, quand on faisait au four, un succulent gâteau, encore chaud, ou, en automne, un grand pot de cougnarde appétissante. C'était à qui la gâterait le plus.

On s'attache aux choses d'ici-bas mais, hélas! il faut les quitter un jour et. l'an dernier, tante Rose partit pour un monde meilleur, laissant tout son bien à ses deux neveux.

Au retour du champ du repos, les parents éloignés et quelques amis furent invités, selon la coutume, à partager un verre à la pinte du « Cheval Blanc ». On se demandait, un peu par curiosité, à qui reviendrait la maison; serait-ce à David ou à Justin? Tous deux y prétendaient de bon droit, l'un parce qu'il avait deux enfants

et l'autre précisément parce qu'il n'en avait pas, par compensation. On s'échauffait de part et d'autre, le ton montait rapidement, mais l'heure de gouverner étant arrivée, il fallut se séparer et remettre la solution du problème à plus tard.

Il faut bien dire que Fanchon et Suzette ne s'aimaient guère et le partage en question ne fit qu'aviver leurs jalousies et leurs vieilles rancunes. Si les deux hommes avaient été seuls à régler l'affaire, tout se serait arrangé facilement. mais il y avait Fanchon, il y avait Suzette qui n'entendaient pas laisser leur part au chat.

Après de longs palabres et de vaines discussions, il fut décidé de soumettre le litige à un homme de loi et de lui demander conseil. On profita d'une visite au Comptoir pour passer chez un avocat réputé et faire ainsi d'une pierre deux coups. Après avoir entendu les deux parties en cause, le conseiller juridique fit diverses propositions, longuement discutées et âprement débattues, pour arriver enfin à cette conclusion que David aurait la maison et Justin le carnet d'épargne, beaucoup plus dodu qu'on ne pensait. Tout paraissait bien en règle. La paix était rétablie entre les deux neveux et l'avocat leur passait déjà la plume pour signer l'arrangement définitif lorsque Suzette se dresse sur ses ergots, comme mue par un ressort et s'écrie, rouge de colère :

— Dites-voi, Mossieu l'avocat, y a quand même quelque chose qui cloche dans votre combine; vous devriez bien savoir que la tante Rose m'avait promis sa poêle à frire et moi je la veux, c'te poêle, pas question de la donner à la Fanchon qui est déjà trop bien servie avec la maison et tout le bataclan!

Fanchon, idignée, riposte du tac au tac et les deux furies se crêpaient déjà le chignon, tant et si bien qu'on eut toutes les peines du monde à les séparer. Tout arrangement devenait impossible. On se quitta en plein désaccord et bien ôt commença un long procès ruineux qui finit par engloutir la maison, le carnet d'épargne et la poêle à frire de tante Rose!

And. Paillard.

En hommage à Jaques-Dalcroze, chantre de Romandie

De ce terroir romand, nul mieux que Toi, Dalcroze N'a su mettre en couplets le primitif élan Et de notre gaîté, timide, quand elle ose Exprimer la hardiesse en ce qu'elle a de lent...

C'est que ton cœur sensible aux coutumes sans pose De nos bons vignerons qui chantent en parlant Fut à larges battants ouvert à notre prose Dont bruissaient et l'Auberge et nos Fêtes de chant.

Sous tes notes les mots prenaient gentes ardeurs, Musique et poésie étaient à nouveau sœurs : Les travaux de nos champs chantaient vraiment dans l'âme.

Aussi qui ne regarde un village, un coteau Sans qu'aussitôt une chanson ne s'en réclame Et qu'on pense tout bas : Dalcroze est mort trop tôt.

R. Molles.

Les patois au Congrès du Rhône à Avignon

A notre grande surprise, la première séance de ce congrès fut consacrée aux dialectes rhodaniens et à leur rapport avec la langue française. Ce qui est une des conséquences de la création de l'Académie rhodanienne des lettres.

Mr Marcel Guinand, de Genève, président de l'Union générale des rhodaniens et de l'Académie, introduisit le sujet en exprimant le désir que les orateurs disent leur opinion sur les patois, et sur l'influence bonne ou mauvaise qu'ils peuvent exercer sur la langue française.

Dans une belle envolée provençale, M. Frédéric Mistral, neveu du poète et conservateur au musée de Maillane, nous dit ce qui se fait en Province pour le maintien de la langue locale. Les pédagogues ont la faculté d'enseigner le provençal pendant les heures consacrées aux